

First Session, Forty-third Parliament,
68-69 Elizabeth II, 2019-2020

Première session, quarante-troisième législature,
68-69 Elizabeth II, 2019-2020

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-212

PROJET DE LOI C-212

An Act to amend the Employment Insurance
Act (special benefits)

Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi
(prestations spéciales)

FIRST READING, FEBRUARY 20, 2020

PREMIÈRE LECTURE LE 20 FÉVRIER 2020

MR. BLAIKIE

M. BLAIKIE

SUMMARY

This enactment amends the *Employment Insurance Act* to extend the maximum period for which benefits for illness, injury or quarantine may be paid from 15 weeks to 50.

SOMMAIRE

Le texte modifie la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de faire passer de quinze à cinquante le nombre maximal de semaines pendant lesquelles des prestations peuvent être versées dans le cas d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine.

BILL C-212

An Act to amend the Employment Insurance Act
(special benefits)

Her Majesty, by and with the advice and consent
of the Senate and House of Commons of Canada,
enacts as follows:

1996, c. 23

Employment Insurance Act

1 Paragraph 12(3)(c) of the *Employment Insurance Act* is replaced by the following:

(c) because of a prescribed illness, injury or quarantine is 50;

2 Paragraph 152.14(1)(c) of the Act is replaced by the following:

(c) because of a prescribed illness, injury or quarantine is 50;

PROJET DE LOI C-212

Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (prestations spéciales)

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

1996, ch. 23

Loi sur l'assurance-emploi

1 L'alinéa 12(3)c) de la *Loi sur l'assurance-emploi* est remplacé par ce qui suit :

c) dans le cas d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine prévue par règlement, cinquante semaines;

2 L'alinéa 152.14(1)c) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

c) dans le cas d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine prévue par règlement, cinquante semaines;